

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1973

présenté par

Mme Bassire, M. Bazin, M. Serva, Mme Louwagie, M. Serville, Mme Bazin-Malgras,
Mme Anthoine, Mme Guion-Firmin, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Kamardine,
Mme Auconie, Mme Audibert, M. Brun, Mme Genevard, M. Guy Bricout, M. Reiss et M. Viry

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.